

Sénatoriales : quand l'UMP s'arrange avec la parité

Dans certains départements, le parti de droite présente sciemment plusieurs listes sous ses couleurs

Les grands électeurs d'Eure-et-Loir encartés ou proches de l'UMP vont avoir l'embaras du choix le 28 septembre lors des élections sénatoriales. En effet, pas moins de trois listes différentes ont été investies par le parti de droite dans le département. Elles seront chacune menées par les trois sénateurs UMP sortants : Gérard Cornu, Joël Billard et Albéric de Montgolfier. « La situation est bizarre », reconnaît Gérard Cornu. « Mais c'est la proportionnelle qui veut ça, c'est une idiotie. »

Si les trois parlementaires partent en ordre dispersé, ce n'est pas par incompatibilité politique ou d'humeur, mais par simple calcul électoral. Le Sénat a adopté en juin 2013 une réforme qui instaure un scrutin de liste à la proportionnelle dans les départements comptant trois élus. Ce mode d'élection était auparavant réservé aux départements qui envoyaient quatre sénateurs ou plus au Palais du Luxembourg, les autres recourant,

« La parité sur une liste de trois, ça n'a pas beaucoup de signification »

Alain Dufaut
sénateur (Vaucluse, UMP)

quant à eux, au scrutin majoritaire. La proportionnelle suppose d'alterner sur une même liste hommes et femmes au nom du respect de la parité. Compliqué, dès lors, de faire réélire les trois sortants masculins, puisque le dernier d'entre eux se positionnerait, au mieux, en cinquième position.

L'UMP s'applique donc à contourner la règle et ne s'en cache pas. « Nous faisons campagne ensemble avec des listes séparées et disons aux grands électeurs : partagez vos voix. Ce n'est pas que l'on veuille éviter la parité, c'est pour garder nos sortants », explique Roger Karoutchi, candidat à la présidence du groupe UMP au

Sénat. Une quinzaine de départements sont concernés par la réforme du mode de scrutin pour les élections de septembre. Dans au moins cinq d'entre eux, le parti de droite présente deux voire trois listes qui bénéficient de son soutien officiel ou de sa bénédiction tacite. Outre l'Eure-et-Loir, des listes de droite cohabitent en bonne intelligence dans l'Eure, la Sarthe ou la Saône-et-Loire.

« La parité sur une liste de trois, ça n'a pas beaucoup de signification », estime pour sa part Alain Dufaut, sénateur sortant du Vaucluse. Il a pris la tête d'une liste qui sera en concurrence avec celle de son collègue de l'UMP, Alain Milon. Les deux hommes avaient été élus ensemble en 2010 au scrutin majoritaire. « Le PS a changé le mode de scrutin pour essayer de garder le Sénat à tout prix. Ici, ils

mettent une femme au milieu, mais si elle est élue elle ne siègera pas et laissera sa place au suivant sur la liste », croit-il savoir.

Bien loin d'une présidentielle ou d'une législative, la campagne des sénatoriales suppose de rentrer un à un ses électeurs, des maires de petites communes en règle générale. Plusieurs centaines de mains sont à serrer en l'espace de quelques mois. Présenter deux

ou trois listes différentes nécessite donc un peu d'organisation. « Avec Alain Milon, nous ne tournons pas ensemble mais on se coordonne, on essaye de répartir les voix », raconte Alain Dufaut. « Les gens sont embêtés, ils doivent choisir entre nous trois alors qu'ils voulaient voter pour nous tous ensemble. Mais nous ne sommes concurrents que passagèrement », note pour sa part Gérard Cornu, en Eure-et-Loir.

Même sans la parité, il serait improbable que l'UMP puisse reconduire tous ses sortants sur une même liste dans ces départements : cela supposerait de réunir l'ensemble des grands électeurs sans exception. « Seule la tête de liste peut être élue », considère même M. Cornu.

En théorie, la réforme du mode de scrutin visait à offrir plus d'élus aux villes, lésées en comparaison des milieux ruraux, et à assurer une meilleure représentation des femmes. Ces dernières ne sont que 76 à siéger aujourd'hui dans l'Hémicycle sur un total de 348 élus, soit 22 % des sénateurs. Avant le renouvellement de 2011, elles étaient 80 à s'asseoir sur les bancs du palais du Luxembourg, un record. Avec des contournements comme ceux constatés aujourd'hui, la situation ne semble pas près de s'améliorer.

Pourtant, l'UMP, par la voix de son secrétaire général, Luc Chatel, a assuré le 15 juillet que le respect de la parité pouvait représenter « une source d'économies » pour le parti. La Rue de Vaugirard a réglé quatre millions d'euros d'amende pour avoir violé ce principe lors des dernières élections législatives. Luc Chatel a promis de redresser la barre d'ici à 2017 au nom de l'« exemplarité ». Ce qui laisse encore trois ans pour s'y préparer. ■

OLIVIER FAYE